



Ministère de la Culture et de
la Communication

Ministère de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Commissariat Général à
l'Investissement

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Cannes, le 15 mai 2011

**La numérisation des œuvres cinématographiques :
mise en place d'un programme de financement des « Investissements d'avenir »
et d'un dispositif de soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**

Le développement des technologies numériques offre de nouvelles possibilités de valoriser le patrimoine cinématographique français, sur l'ensemble des réseaux de diffusion : projection numérique en salle, chaînes de télévisions, plates-formes de vidéo à la demande.

Fruit des travaux initiés par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) avec les détenteurs de catalogue d'œuvres cinématographiques, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et la Cinémathèque française, **l'Etat initie aujourd'hui un ambitieux programme de numérisation des œuvres cinématographiques** pour faire rayonner la culture française sous l'ère numérique.

D'une part, dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir et de son volet « Développement de l'économie numérique », **l'Etat investit dans la transition de la filière cinématographique vers l'ère numérique.**

Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, Eric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et René Ricol, Commissaire général à l'investissement, signent aujourd'hui un accord cadre avec les principales entreprises détentrices de catalogues de films portant sur le financement de la numérisation des œuvres cinématographiques.

Cet accord cadre, cosigné par les entreprises **EuropaCorp, Gaumont, Pathé, SNC, Studio 37, StudioCanal et TF1 Droits Audiovisuels**, qui ont les premières manifesté la volonté de s'engager dans un processus de numérisation de leur patrimoine, permettra de couvrir la numérisation d'**au moins 1000 œuvres cinématographiques de long métrage**. Il est ouvert à tous les détenteurs de catalogues de films, qui pourront bénéficier de financements adaptés pour profiter également de cet élan.

Il s'agit pour l'Etat de participer à l'effort d'investissement nécessaire pour permettre l'exploitation numérique des films, et d'en partager les bénéfices et les risques avec les sociétés détentrices de catalogue. La Caisse des dépôts assurera la mise en œuvre et le suivi des financements.

D'autre part, le CNC annonce également aujourd'hui le lancement d'un dispositif complémentaire de soutien à la numérisation des œuvres cinématographiques, en faveur de la partie la plus patrimoniale du secteur, celle qui porte **une ambition artistique et culturelle forte** sans toutefois garantir une rentabilité suffisante.

Ce premier dispositif de soutien sélectif concernera aujourd'hui, sous réserve de l'accord des autorités européennes, les **œuvres patrimoniales de films muets** et une **sélection de courts métrages** qui doivent, grâce au numérique et ses différents modes de diffusion, pouvoir rencontrer de nouveaux publics.

Lorsqu'il s'agit de **numérisations plus complexes en termes de restauration**, le CNC interviendra de manière sélective au bénéfice des œuvres dont les éléments chimiques d'origine sont souvent très endommagés. A cette occasion, le CNC soutiendra de manière sélective le **retour sur pellicule des œuvres**, encore nécessaire à leur conservation.

Après avoir été à l'avant-garde en s'engageant aussi rapidement et massivement dans la numérisation de son parc de salles, la France est ainsi l'un des tout premiers pays à mettre en place un vaste dispositif de financement de la numérisation et de la restauration de son patrimoine cinématographique.

Ce signal fort en faveur de la valorisation du plus grand nombre d'œuvres possible, répond également à un enjeu économique et industriel. Le Gouvernement entend ainsi permettre **la mise en place d'une filière technologique d'excellence** dans la numérisation et la restauration grâce notamment à l'adoption de la norme numérique de qualité « 2K ».

Pour plus d'informations sur les Investissements d'Avenir et les dispositifs d'aides du CNC :
Investissement-avenir.gouvernement.fr
www.cnc.fr

Contacts presse :

Ministère de la Culture et de la Communication : 01 40 15 74 71

Ministère chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique : 01 53 18 45 13

Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43